



RÉCUPÉRATION DE LUMIÈRES DE NOËL STANDARD

Les lumières de Noël sont désormais récupérables. Vous pourrez en disposer, lors des collectes municipales de résidus domestiques de votre municipalité ou directement au dépôt permanent des résidus domestiques de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ATTENTION !

**SEUL LES LUMIÈRES DE NOËL STANDARDS
(AMPOULES ET FILAGE) SONT ACCEPTÉES.
AUCUNE STRUCTURE DE PERSONNAGE, COURONNE OU
AUTRE DÉCORATION NE SERA ACCEPTÉES.**



INFORMATIONS :

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
(819) 623-7382 ou sans frais 1 (844) 623-7382
Internet : www.ridl.ca ou Facebook : Régie de la Lièvre